



Syndicat National du Trésor

CAP centrale Catégorie B

14 octobre 2008

Déclaration liminaire des élus CGT

Le hasard du calendrier fait que l'ordre du jour de la présente CAP centrale comprend des sujets liés aux discussions en cours entre la DGFIP et les organisations syndicales dans le cadre du plan d'accompagnement social de la fusion DGI-DGCP élaboré par le Ministre et non validé par la CGT.

En effet, **vous nous soumettez la liste d'aptitude de C en B. Nous rappelons notre opposition à ce mode de promotion qui présente trop de subjectivité, voire d'arbitraire** de la part de l'administration. Le Ministre lui-même en reconnaît l'insuffisance puisqu'il propose une troisième voie de promotion par un examen professionnel de B en A. La CGT demande la suppression des listes d'aptitude au profit des concours et de vrais examens professionnels adaptés à la situation des personnels.

Lors des groupes de travail, la direction a également noté les insuffisances d'information fournies aux CAP du Trésor Public. Manifestement les responsables de la filière gestion publique sont devenus plus réactifs à nos remarques, puisque vous nous avez enfin transmis la liste des dossiers des personnels hors réseau (mis à disposition, détachements, territoires d'outre mer). Pour autant vos documents et votre sélection demeurent dans ce domaine toujours aussi imprécis.

Contrairement aux dossiers pré listés en CAP des départements, nous ne connaissons ni le nombre d'agents ayant vocation, ni le nombre d'agents non proposés ou non classés en centrale et hors réseau. Quels sont vos critères de sélection : ancienneté dans le corps, ancienneté de la demande, âge de l'agent ou rotation pluriannuelle en fonction des services d'affectation ?

La CGT vous le répète chaque année, les personnels concernés manifestent un sentiment d'incompréhension qui s'ajoute à l'arbitraire de votre liste d'aptitude.

Concernant la liste d'aptitude 2008 de C en B dans son ensemble, la CGT constate une baisse du nombre de promotion : 77 de moins que l'année dernière. Bien que le nombre d'agents ayant vocation diminue lui aussi, nous constatons que la proportion d'agents satisfaits baisse de 5,55% à 5,17% entre 2007 et 2008. Ceci contraste avec les annonces du Ministre qui laisseraient croire à une explosion du nombre de promotions inter catégorielles.

Cette propagande aurait-elle incité les directions locales à inscrire toujours autant d'agents dans les listes départementales alors que les possibilités diminuent ? ou bien s'agit-il d'un problème de communication entre la DGFIP et ses directions locales ? Cette année 1074 agents ont été proposés et classés dans les départements alors qu'il n'y a que 760 promotions. 29,24% ne verront pas de suite donnée à leur sélection locale par une inscription sur la liste nationale définitive. La DGFIP doit des explications aux 314 agents laissés sur liste d'attente. A titre de comparaison en 2007, ce taux n'était que de 22,57%.

(lire la suite page suivante)

Spécial CAP

...suite de la déclaration liminaire CGT

Aujourd'hui, vous nous soumettez aussi une grande quantité de dossiers de détachement ou d'intégration qui répondent à des règles diverses et variées. Comment expliquez-vous cette multiplication ? S'agit-il d'un avant goût du projet de mobilité contesté par les personnels ?

A la DGFIP des suppressions d'emplois sont programmées chaque année. Or, les personnels voient un nombre croissant d'agents arriver en détachement : 19 anciens militaires, 128 agents France Télécom, des personnels de la Poste, des douanes etc...

Concernant les détachements de militaires, nous constatons que certains se réalisent dans des départements demandés en mutation. Pour les agents France Télécom, nous apprenons que les personnels sont affectés dans les services sans formation adaptée. Mis à disposition et rémunérés par leur entreprise d'origine pendant 4 mois, l'arrivée de ces personnels masque mal les suppressions d'effectifs dans notre administration.

A l'inverse, les demandes de détachement des personnels du Trésor sont de plus en plus rejetées par les directions locales : votre mobilité serait-elle à sens unique ?

Par ailleurs, nous condamnons les conditions déplorables par lesquelles 5 agents du trésor détachés à la CNP ont appris leur réintégration au 1^{er} janvier. Là aussi, nous attendons des réponses sur cette décision, sur leur affectation et leur formation d'adaptation à l'emploi.

Lors du groupe de travail du 30 septembre, au sujet des annonces du Ministre sur le dispositif dit de " passerelles ", la CGT a exprimé la nécessité d'une plus grande transparence dans la filière gestion publique. Malgré le volume ridiculement faible de postes proposés en détachement par le Ministre (moins d'une soixantaine), la CGT et les personnels seront vigilants de la non interférence des détachements par passerelle sur le système de mutation préexistant.

Les élus du SNT CGT :

Michel RABILLARD (dép 47) - Maryse MOLLET (dép 60) – Xavier LEGRIS (dép 76)
Patrick COSSEC (TGAP) – Florence BAILLON (dép 94) – Régis DABOUIS (dép37)

Réponses de la direction

Le président nous déclare, sans ciller, que la plupart des réponses à notre déclaration se trouvent dans les groupes de travail qui se réunissent ces derniers temps.

Nous invitons donc les agents à lire nos comptes rendus de ces groupes de travail. Ils pourront très rapidement constater qu'on y trouve plus de nouvelles interrogations sur l'avenir de nos services et les garanties des personnels, que de réponses précises à leurs inquiétudes...

Pour reprendre l'ordre de notre déclaration :

- sur l'information de la CAPC concernant les " hors réseaux " :

La direction a souhaité harmoniser les " pratiques " entre les 2 filières, en matière d'informations données pour la préparation des CAPC.

Elle précise que pour le choix à effectuer, qui n'est pas évident, elle se base sur plusieurs critères : la notation et l'évaluation, turn over entre les différents secteurs, l'âge.

- sur le taux de promotion par liste d'aptitude:

La direction estime que passer de 2% à + de 5% en quelques années n'est déjà pas si mal. Surtout que s'y ajoute le concours et maintenant la " 3ème voie " proposée par le ministre.

- sur les passerelles : Elles ont le mérite d'exister.

- sur les détachements, intégrations ou réintégrations :

. *Agents France Télécom* : uniquement en catégorie B – personnels que l'on peut "fidéliser" sur place (IDF, est de la France) – formation pendant 4 mois à l'ENT payée par France Télécom – dernière année d'application de cette procédure (détachement normal par la suite).

. *Agents CNP* : la direction vient seulement d'être informer de la fin de leur détachement. Elle sera vigilante à une réintégration dans les meilleures conditions pour cette catégorie de personnels.

1) Approbation des procès verbaux du 08/04/2008 et 25/06/2008

Ces procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

2) Proposition de non-titularisation d'un contrôleur du Trésor Public

Malgré plusieurs interventions des organisations syndicales, la direction est restée sur sa proposition de non titularisation jugeant l'agent inapte à exercer "des tâches de catégorie B". La CGT a demandé le reversement de l'agent dans le corps de catégorie C, demande refusée par la direction.

La CGT a voté contre la non titularisation de l'agent.

Résultat du vote

Pour : Administration

Contre : CGT - CFDT - SUD

Abstention : FO- CFTC

3) Proposition d'accueil en détachement dans le corps des contrôleurs du Trésor Public

- La CGT a voté pour 14 détachements, car les départements et postes d'affectation ne faisaient pas l'objet de demandes de mutation.
- La CGT s'est abstenue pour 2 dossiers en raison d'une incidence possible sur le mouvement du 01/04/2009
- La CGT a votée contre un autre dossier, car la demande concernait un département très sollicité en mutation

4) Etablissement de la liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur du trésor public de 2^{ème} classe, année 2008

1074 agents avaient été classés et proposés (en CAP locale) sur 14699 agents ayants vocation.

760 agents ont été promus dont 250 au titre des possibilités statutaires, 490 au titre du plan de qualification ministériel, 20 à titre complémentaire afin de pallier d'éventuel refus de nomination, 25 possibilités étaient réservées pour les détachés, pour ordre et le réseau hors métropole.

Les nominations s'effectueront au 01/12/2008. Les affectations se feront dans le département d'origine. Les agents inscrits sur la liste complémentaire seront nommés au fur et à mesure des refus.

Résultat du vote

Pour : Administration-FO-CFTC

Contre : CGT - CFDT - SUD

Retrouvez toutes les informations (liste d'aptitude nominative, ratios, gains d'indices...)

sur le site du SNT CGT : **<http://www.tresor.cgt.fr>**
rubrique « Agents A, B et C » puis « carrière » puis « liste d'aptitude »

5° Nomination dans le corps des contrôleurs du Trésor Public d'un inspecteur stagiaire non titularisé dans le corps des inspecteurs du Trésor Public

Les organisations syndicales n'ont pas participé au vote car le dossier ne leur avait pas été transmis avant la CAPC .

6° Demandes de révision des appréciations ou de la note chiffrée attribuées au titre de la notation 2008

4 recours en notation avaient été formulés. Deux recours ont bénéficiés d'un relèvement de la note initiale (0.00 à +0.01 et , 0,00 à 0,02), les deux autres recours faisant l'objet d'une proposition de maintien. **La CGT a voté contre les deux propositions de l'administration de relèvement de note, car elles étaient en dessous du niveau attendu par les agents. La CGT a voté contre les deux maintiens de note.**

7° Demandes d'intégration dans le corps des contrôleurs du Trésor Public

La CAP centrale avait à se prononcer sur l'intégration au Trésor de 4 contrôleurs issus des domaines. La CGT a voté " pour " car cette intégration respecte le protocole de reclassement des agents des domaines de la DGI vers la DGCP.

Vote unanimement favorable

La CAPC s'est également prononcée sur l'intégration au trésor de 19 sous-officiers par application des dispositions de l'article L 4139-2 du code de la Défense .

la CGT s'est abstenue car la CAPC n'est pas consultée lors de l'affectation initiale par voie de détachement de ces personnels. Il n'y a donc aucune raison de valider aujourd'hui une décision unilatérale de l'administration.

Résultat du vote

Pour : Administration-.SUD-.CFTC

Refus de vote : CGT- FO- CFDT

Deux autres demandes ont été soumises à l'examen de la CAP centrale :

- L'une a été approuvée à l'unanimité car le détachement avait été préconisé suite à un échec à l'ENT. La CGT a cependant déploré la transmission tardive des documents explicatifs.

Vote unanimement favorable

- S'agissant de l'autre demande la CGT a rappelé que la priorité devait être laissée aux mutations. Pour cette raison la CGT avait voté contre l'affectation de cet agent par voie de détachement. Les élus CGT ont donc logiquement refusés de rendre part au vote sur cette intégration.

Résultat du vote

Pour : Administration-.FO-.CFTC

Refus de vote : CGT- CFDT-.SUD

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

